

Dragage du port Saint Gilles Croix de Vie

Les alluvions qui s'accumulent dans les ports réduisent petit à petit la hauteur d'eau jusqu'à empêcher toute navigation. Ces alluvions peuvent être amenées par une rivière, c'est le cas de Saint Gilles Croix de Vie avec La Vie ou simplement par des circulations de courants comme c'est le cas à Granville en Manche.

La société d'économie mixte SEMVIE, gestionnaire du port de plaisance de St Gilles Croix de Vie a, depuis longtemps, décidé d'assurer son autonomie dans ce domaine et a investi, en 1981, dans une drague spéciale construite par Hydroland Vendée de Fontenay Le Comte. C'est ainsi que tous les 2 ou 3 ans les locataires de Port La Vie peuvent remarquer cette machine à l'œuvre, aussi bien entre les pontons des bateaux de plaisance que dans les darses du port de pêche.

70 000 m³ d'alluvions sont ainsi aspirés du côté de La Vie et refoulés en mer au travers de tuyaux d'une longueur totale de 1000 m. Ces tuyaux franchissent la dune de sable de La Garenne au travers d'une gaine et rejettent les éléments aspirés à plus de 60m de la limite de basse mer la plus importante. Ces tuyaux sont changés tous les 5 ans pour cause d'usure. La pompe installée sur l'engin aspire 150 m³ de vase ou de sable à l'heure, ces éléments étant dilués dans 80% d'eau. L'engin se compose de deux flotteurs, d'une flèche de 19 m pourvue d'un outil rotatif appelé cutter et de deux pompes dont l'énergie est fournie par un moteur diesel de 500 cv. Deux grands pieux permettent à la drague de s'immobiliser solidement sur les fonds ; la flèche balaye une surface de 60°. Une cabine spacieuse abrite l'opérateur à son poste de commande. Précisons que cette machine, qui ne mesure pas moins de 40 m au total, n'est pas

autonome car elle ne dispose d'aucun système de déplacement, c'est une petite embarcation qui la pousse ou la tire sur ses zones d'activité.

Cette machine à aspirer, qui représenterait aujourd'hui un investissement de 1,7 millions d'euros, et dont le coût de maintenance annuel s'élève à 10% de sa valeur, est néanmoins rentable d'après Bruno Vincent directeur de la SEMVIE. En effet, des travaux de désenvasement par clapage coûteraient de 3 à 5 fois plus et, en conséquence, entraîneraient une augmentation substantielle des tarifs de location des pontons !

Un autre avantage très important de ce système réside dans le fait qu'il n'entrave pas la circulation des navires durant toute l'opération car la suceuse sait se montrer discrète ; grâce à son "bras" situé en avant de la partie flottante, elle va dénicher la vase sous les pontons et sous les bateaux sans aucune difficulté et un système ingénieux de tuyaux immergés évite de barrer le chenal.

Durant les périodes où les ports gillocruciens ne nécessitent pas de nettoyage, la drague opère pour d'autres, c'est ainsi que l'on peut la retrouver tous les 3 ans en action avec toute son équipe dans le port de Granville en Manche, contribuant ainsi à abaisser son coût d'exploitation. Ces missions nécessitent son démontage et ses différentes parties sont convoyées par la route sur 6 camions.

Le système emploie 3 personnes à plein temps, parfois 4, ce sont elles qui se chargent de l'exploitation, de la maintenance et des démontages. Pour de plus amples renseignements : Semvie dragage BP 451 Forum Port La Vie 85804 St Gilles Croix de Vie cedex.

Mail : bruno.j.vincent@wanadoo.fr

Côté environnement, n'oublions pas de rappeler que nos ports sont envahis deux fois par jour par la marée et il est important de signaler également que les éléments rejetés sont composés pour l'essentiel d'une très grande proportion de sable, lequel contribue à reengraisser la plage de St Gilles; ce sable, qui provient en totalité de la rivière La Vie, se trouve ainsi valorisé. Les multiples relevés effectués 6

fois par an par la Cellule qualité des eaux (organisme d'Etat) et suivis d'analyses attestent de la pertinence de cette solution et assurent sa pérennité. Précisons que la teneur en métaux lourds des matériaux rejetés (vase, sable, déchets de poissons, ...) est inférieure à la norme N1 Géode et cela s'explique : le port de plaisance est équipé aux normes en vigueur depuis 1995 (déshuileurs, débourbeurs) et les deux ports sont pourvus d'une déchèterie portuaire ; par ailleurs, côté professionnels, une autorité (maître de port avec pouvoir de verbalisation) veille au respect des bonnes pratiques et tout carénage est interdit hors des zones autorisées.

Quelques chiffres concernant Port La Vie : 1100 bateaux y sont garés à l'année, 1500 l'été avec les filières et la file d'attente des plaisanciers désirant une place de ponton est de... 800 ! St Gilles compte parmi les ports qui ont le taux de sorties de bateaux le plus élevé ; précisons encore que les 2/3 des propriétaires résident ou possèdent une résidence secondaire dans un rayon de 15 km.

Aucun projet d'agrandissement du port de St Gilles n'est programmé dans un avenir proche.

Guy Perrette